

## SÉANCE DU 31 JUILLET 2019

L'an deux mille dix neuf, le trente et un juillet, à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Thierry LECARPENTIER, Maire.

**Étaient présents** : MM. et Mmes LECARPENTIER Thierry, FOSSÉ Jean-Luc, MÉAU Christophe, CORNEILLE Stéphanie, ALEM Pierre, ANGELÉ Michel, CABELLA Anne, DUDEZ Philippe, HEURTEUX-PEYREGA Catherine, LABEDAN Brigitte, ORMONT Florent, TISSERAND Florence

**Excusées** : Mme Marie-Neige DUCOURNAU, Mme Sonia LAGEON

**Secrétaire de séance** : M. Florent ORMONT

### **TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE ET DES RUES DU BOURG-CENTRE : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – CHOIX DES ENTREPRISES**

M. le Maire fait part à l'assemblée que l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de la place de la mairie et des rues du bourg-centre s'est terminé le 17 juin 2019. La commission communale d'appel d'offres s'est réunie le jour même pour ouvrir les candidatures reçues. Après l'analyse des offres, la commission s'est réunie le 02 juillet 2019 afin de retenir les entreprises pour chaque lot du marché.

M. le Maire rend compte du résultat :

#### **Lot 1 : Terrassement - Voirie - Revêtement**

- CARRERE SAS de MONFORT (32)  
Montant : 185 965,80 € H.T.

#### **Lot 2 : Assainissement - Pluvial**

- Entreprise LACOMME Bernard de MARAVAT (32)  
Montant : 70 995,00 € H.T.

#### **Lot 3 : Espaces Verts**

- Entreprise BATBIE de TIRENT-PONTEJAC (32)  
Montant : 9 507,50 € H.T.

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter les conclusions de la commission chargée du dépouillement des offres
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

### **TRAVAUX DE VOIRIE COMPLÉMENTAIRES CHEMIN DE SAINT-TAURIN**

M. le Maire présente un devis complémentaire transmis par la SARL CMTP de JUILLES (32) qui a réalisé les travaux de voirie sur le chemin et le parking du cimetière car la surface initialement calculée était erronée ; les travaux s'étendent sur une superficie de 1 468m<sup>2</sup> et non de 1 220m<sup>2</sup>.

Le montant de ce devis s'élève à 1 934,40 € H.T.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de la SARL CMTP de JUILLES (32) pour un montant de 1 934,40 € H.T. soit 2 321,28 € T.T.C. pour la réalisation des travaux complémentaires chemin du cimetière.

## **TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**

En premier lieu M. le Maire rappelle à l'assemblée que suite à un contrôle du système d'assainissement les résultats révèlent des anomalies dues notamment aux concentrations de lingettes qui rendent les conduites complètement obstruées. Il ajoute que le montant de la subvention versée par l'agence de l'eau prend en compte le niveau de rendement de la station.

Afin de répondre à ce problème M. le Maire présente un devis de la société SADE de TOULOUSE (31) pour l'installation d'un dégrilleur automatique vertical dans le poste de refoulement existant. Ce dégrilleur permettra de garder un débit constant et d'évacuer les déchets automatiquement. Le montant du devis s'élève à 29 480,00 € H.T.

En second lieu M. le Maire informe l'assemblée qu'afin d'améliorer le fonctionnement du réseau d'assainissement il est nécessaire d'effectuer des travaux sur le réseau pluvial. Ces travaux consistent au raccordement du réseau pluvial entre le réseau situé rue du docteur Bonnemaïson et le collecteur principal situé avenue du Groupe Scolaire.

Il présente un devis de l'entreprise LACOMME Bernard de MARAVAT (32) d'un montant de 5 076 € H.T.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte la proposition d'installation d'un dégrilleur automatique de l'entreprise SADE de TOULOUSE (31) pour un montant de 29 480,00 € H.T. soit 35 376,00 € T.T.C. et charge M. le Maire de signer toutes les pièces afférentes.
- accepte le devis de l'entreprise LACOMME Bernard de MARAVAT (32) d'un montant de 5 076 € H.T. soit 6 091,20 € T.T.C.

## **ACQUISITION D'UN DÉFIBRILLATEUR**

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait opportun d'acquérir un défibrillateur supplémentaire afin de renforcer la sécurité des personnes, notamment autour des établissements recevant du public. Il rappelle que la commune est déjà équipée de 2 défibrillateurs : 1 au Foyer Rural et 1 au stade de football. Le souhait est d'acquérir un nouveau défibrillateur qui sera disponible sur le site de l'Ecole Publique.

M. le Maire présente un devis de DAE-DÉFIBRILLATEUR de SAINT RAPHAEL (83) pour l'achat d'un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) de la marque Beneheart. En complément du DAE le devis comprend un kit signalétique et un kit de premiers secours. Le montant total s'élève à 1 128,00 € H.T.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a sollicité le concours de la fondation CNP Assurances pour obtenir une aide financière. Le Conseil d'Administration de la fondation a retenu notre projet et a décidé d'attribuer un soutien financier d'un montant de 564,00 € pour l'installation d'un DAE à l'Ecole Publique.

Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable à l'acquisition d'un nouveau défibrillateur, d'un kit signalétique et d'un kit de premiers secours.
- accepte le devis de la société DAE-DÉFIBRILLATEUR de SAINT RAPHAEL (83) pour un montant total de 1 128,00 € H.T. soit 1 353,60 € T.T.C.
- accepte le soutien financier du concours de la fondation CNP Assurance d'un montant de 564,00 €.
- charge M. le Maire de signer toutes les pièces afférentes.

## **ECOLE : RÉALISATION D'UNE DALLE BÉTON**

M. le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de faire réaliser une dalle en béton dans la cour de l'école à la place de la partie en terre le long du bâtiment de l'école maternelle. Ces travaux vont permettre aux élèves d'avoir un espace extérieur utilisable supplémentaire.

Il présente un devis de l'entreprise BOTICARIO d'Aubiet pour la réalisation du terrassement et de la chape en béton désactivé pour un montant de 7 050 € H.T.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir le devis de l'entreprise BOTICARIO d'Aubiet pour un montant de 7 050 € H.T. soit 8 460 € T.T.C.

## **SERVICE TECHNIQUE : AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL**

M. le Maire expose à l'assemblée, en raison des fortes chaleurs, le projet d'aménagement du temps de travail des agents du service technique de la commune pour les mois de juillet et août.

Vu la loi n°83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000, relatif à l'aménagement du temps de travail et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique d'Etat,

Vu l'avis émis par le Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion du Gers, le 24 juin 2019,

Sur proposition de M. le Maire le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les cycles de travail des agents du service technique de 6h à 13h, du lundi au vendredi, pour la période juillet - août.

## **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

### **Terrains Consorts BOUSSES**

M. le Maire présente une demande de DPU concernant les terrains appartenant aux Consorts BOUSSES, sis à AUBIET, « En Peret », cadastrés section D n°386 et section D n°387 d'une superficie totale de 00ha 20a 33ca. A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son Droit de Prémption Urbain sur ces terrains.

### **Bien Consorts ROUBY**

M. le Maire présente une demande de DPU concernant le bien appartenant aux Consorts ROUBY, sis à AUBIET, 48 Grand'Rue, cadastré section AB n°132 d'une superficie de 00ha 00a 71ca. A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son Droit de Prémption Urbain sur ce bien.

### **Bien Mme DEROUET**

M. le Maire présente une demande de DPU concernant le bien appartenant à Mme DEROUET, sis à AUBIET, « Au Paché », cadastré section ZV n°72 d'une superficie de 00ha 06a 07ca. A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son Droit de Prémption Urbain sur ce bien.

### **Biens SCI REMY / SAS L'AUBIÉTAINE**

M. le Maire présente une demande de DPU concernant les biens appartenant à la SCI REMY et SAS L'AUBIÉTAINE, sis à AUBIET, « A Sénous », cadastrés section ZA n°47 et section ZA n°48 d'une superficie totale de 00ha 20a 00ca. A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son Droit de Prémption Urbain sur ces biens.

### **Bien M. VAN REMOORTHERE**

M. le Maire présente une demande de DPU concernant le bien appartenant à M. VAN REMOORTHERE, sis à AUBIET, 2 rue du Docteur Bonnemaïson, cadastré section AB n°97 d'une superficie de 00ha 01a 63ca. A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son Droit de Prémption Urbain sur ce bien.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### Courriers Mme BOSQUET / Mme GALLANT

M. le Maire présente des courriers de Mme BOSQUET et de Mme GALLANT, locataires des deux appartements communaux situés 14 rue de l'Eglise, qui souhaiteraient que des travaux d'aménagement des salles de bains soient réalisés afin de remplacer leurs baignoires par des douches pour des raisons de commodité et de sécurité. M. le Maire informe que ces demandes vont être étudiées et que des devis seront demandés.

#### 3CAG : Service Public d'Assainissement Non Collectif Rapport 2018

#### Agence de l'eau Adour – Garonne Rapport 2018

#### Elagage arbres de la commune

M. le Maire explique avoir reçu différentes demandes de riverains pour l'élagage d'arbres dans le village et au stade de football. Il précise que ces travaux seront ajoutés au planning du service technique mais qu'il convient au préalable de faire le tour des différents sites pour trouver les meilleures solutions possibles pour réaliser ces travaux.

#### Service Technique : véhicule

M. le Maire informe que le camion benne de la commune a été indisponible pendant 1 mois en raison d'une panne due à une utilisation non adaptée à ses caractéristiques. Il souhaite étudier la possibilité d'acquérir un véhicule supplémentaire type fourgon afin de compléter la flotte automobile du service technique et de préserver les véhicules actuels.

#### Arrêté de péril imminent

M. le Maire fait part d'un arrêté de péril imminent qu'il a été dans l'obligation de prendre pour faire face à une situation d'un logement insalubre et dangereux pour les locataires.

#### Tour de table

M. le Maire rappelle que les travaux d'aménagement de la place de la mairie et des rues du bourg-centre ont débuté le lundi 29 juillet 2019.

Mme HEURTEUX-PEYRAGA demande si toutes les subventions demandées ont été accordées. M. le Maire répond que la DETR a été octroyée, et que le fonds de concours de la 3CAG et la subvention Régionale sont en cours d'instruction.

M. FOSSÉ souhaite signaler qu'il convient de sécuriser le portillon d'entrée de Kirikou sur le site de l'Ecole afin que les enfants ne puissent pas l'ouvrir depuis l'intérieur. M. le Maire indique que cette intervention a été ajoutée au planning du service technique et qu'elle sera réalisée dans les prochains jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.